

**Décret n° 2023 - 1665 du 30 septembre 2023
portant décoration à titre exceptionnel
dans l'ordre du mérite sportif.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 86-903 du 6 août 1986 tel que modifié par le décret n°2010-335 du 14 juin 2010 désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des ordres nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attribution de la dignité de grand-croix ;

Vu le décret n° 86-896 du 6 août 1986 portant réglementation de remise et du port des décorations des différents ordres nationaux ;

Vu le décret n° 2001-179 du 10 avril 2001 portant création et organisation du conseil des ordres nationaux ;

Vu le décret n° 2002-270 du 9 août 2002 relatif à l'ordre du mérite sportif ;

Vu le décret n°2009-126 du 23 avril 2009 portant attributions et organisation de la grande chancellerie des ordres nationaux.

DECRETE :

Article premier : Sont décorés, à titre exceptionnel, dans l'ordre du mérite sportif :

Au grade de commandeur

Monsieur AREMOU Mansourou

Au grade d'officier

Monsieur ELBELTAGY Ing Medhat

Monsieur GODINHO Pedro

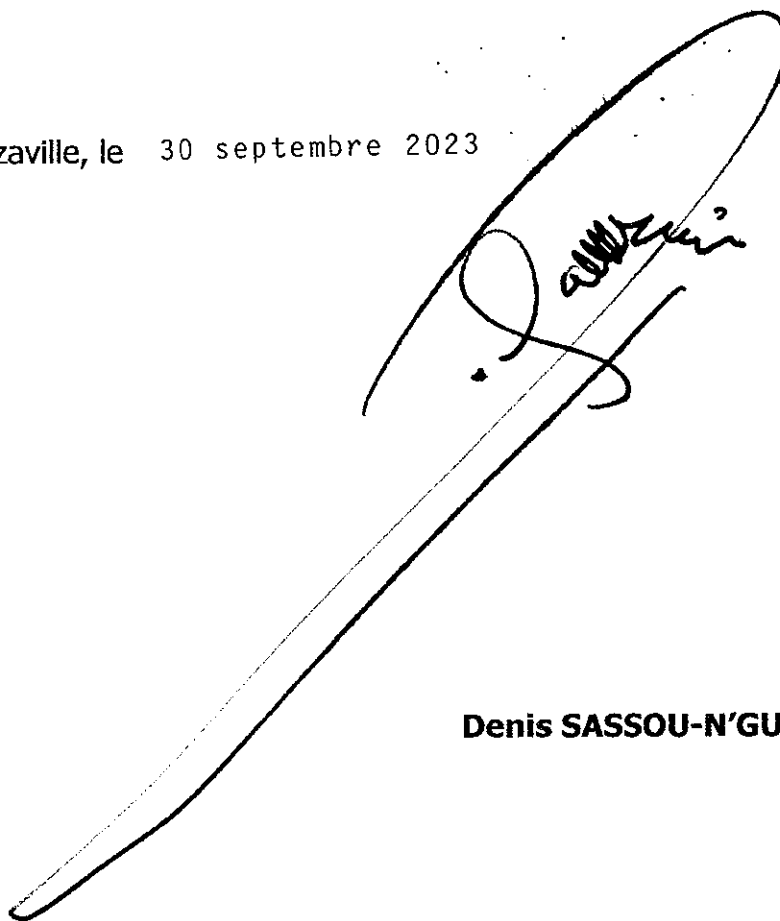
Monsieur OMBOUMAHOU Charles

Monsieur DOGBO Yawovi Tao

Article 2 : Les droits de chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont pas applicables.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.

2023 - 1665 Fait à Brazzaville, le 30 septembre 2023

A large, stylized handwritten signature in black ink, slanted upwards from left to right. The signature is highly cursive and appears to read 'Denis Sassou-N'Gesso'.

Denis SASSOU-N'GUESSO. -